

Nul besoin de commander vos déclarations annuelles du REQ grâce à IncoWeb®!

Vous pouvez compléter votre déclaration annuelle rapidement et efficacement sur IncoWeb® grâce à une fonction qui vous permet d'extraire, en temps réel, toutes les informations relatives à une entreprise directement du registre CIDREQ. Il ne vous reste qu'à inscrire vos modifications, s'il y a lieu, pour ainsi compléter votre déclaration annuelle. Plus besoin de commander la déclaration du REQ, vous n'avez qu'à générer un exemplaire en seulement quelques secondes avec IncoWeb®!

Le dépôt de la déclaration annuelle se fait encore en mode papier. Par contre, IncoWeb® vous facilite la tâche en vous proposant les trois options suivantes :

1 - Vous imprimez la déclaration annuelle complétée sur IncoWeb® et la déposez vous-même directement au REQ. Ce service est présentement gratuit.

2 - Vous imprimez la déclaration annuelle complétée sur IncoWeb® et vous l'envoyez au CRAC pour fin de dépôt. Dans ce cas, nos frais de service s'appliqueront.

3 - Vous transmettez la déclaration annuelle chez CRAC électroniquement via IncoWeb®. Dans ce cas, nous l'imprimons, la signons et la déposons pour vous moyennant nos frais de service. Un rabais s'appliquera pour l'utilisation de la transmission en ligne via IncoWeb®.

IncoWeb® peut contribuer grandement à faciliter la préparation, le dépôt et la gestion de vos déclarations annuelles. Pour plus d'informations concernant ce service sur IncoWeb®, vous pouvez communiquer avec nous par courriel à crac@crac.com ou encore par téléphone au 514-861-2722 / 800-361-5744.



Attention aux fraudes aux noms de domaine

Il y a quelques mois, nous attirions votre attention sur certaines sollicitations frauduleuses s'adressant aux entreprises canadiennes

EN PRIMEUR

[Nul besoin de commander vos déclarations annuelles du REQ grâce à IncoWeb®!](#)

[Attention aux fraudes aux noms de domaine](#)

[Séance d'information de Corporations Canada](#)

[Modifications au rapport NUANS®](#)

[Harmonisation des lois fédérales avec le droit civil québécois – troisième série : la LCSA et la Loi sur l'expropriation](#)

[Portrait d'une employée du CRAC](#)

RÉFLEXION...

« Chaque pomme est une fleur qui a connu l'amour. »

Felix Leclerc
(1914 – 1988)

Congés de Pâques

Les bureaux de CRAC seront fermés vendredi le 21 mars ainsi que lundi le 24 mars 2008.

Formation IncoWeb®

Vous seriez intéressé à en connaître plus sur nos services en ligne IncoWeb® ? Que vous soyez déjà membre du service IncoWeb® ou non, inscrivez-vous à une formation gratuite d'une durée d'une heure ! Contactez Me Annie Fredette par courriel à afredette@crac.com ou 514-861-2799, poste 355.

Nous vous présenterons :

visant leur inscription dans un répertoire. Cette fois-ci, nous vous mettons en garde contre les sollicitations frauduleuses relativement aux noms de domaine.

Fraude no 1

En décembre 2007, le ministère des Affaires étrangères et Commerce international Canada a émis un communiqué dans lequel il met en garde les Canadiens contre des courriels pour des services non sollicités en provenance de la Chine. Le courriel émane d'une entité chinoise qui prétend être un registraire accrédité par le CNNIC, seul organisme chinois autorisé à accréditer les registraires des noms de domaine en Chine. Le « registraire » chinois affirme qu'une tierce partie tente d'enregistrer dans leur pays un nom de domaine comportant le nom de la compagnie ou une marque de commerce de celle-ci. Le « registraire » chinois propose, moyennant des honoraires, d'enregistrer le nom de domaine au nom de la compagnie canadienne. D'autres exemples de fraude sont mentionnés dans le communiqué.

<http://www.infoexport.gc.ca/ie-fr/DisplayDocument.jsp?did=76299>

Lorsque vous recevez ce type de sollicitation, demandez-vous si le nom de domaine vous intéresse réellement et si c'est le cas, faites affaire avec des registraires reconnus en consultant la liste du CNNIC <http://www.cnnic.net/en/index/index.htm>

Fraude no 2

L'Autorité canadienne pour les enregistrements Internet (ACEI) a également émis un communiqué en avril dernier avertissant les Canadiens contre la firme DAD Deutscher Adressdienst GmbH, une entreprise allemande qui transige également sous le nom de Registre Internet du Canada. Sous le prétexte de mettre à jour les informations concernant le nom de domaine détenu par la compagnie, Registre Internet du Canada tente de vendre une série de services de marketing. Pour consulter la liste des registraires reconnus par l'ACEI, visitez leur site www.cira.ca



[Retour](#)

Séance d'information de Corporations Canada

Chaque année, Corporations Canada invite ses clients à une séance d'information au cours de laquelle elle dresse le bilan de ses réalisations dans l'année écoulée et annonce ses projets pour les années à venir. Cette séance s'est tenue à Montréal le 18 février dernier.

Pour 2008-2009, Corporations Canada souhaite réduire de 20% le fardeau de la paperasserie pour les entreprises en réduisant, rationalisant et simplifiant les exigences réglementaires. Cette réduction de 20% est un objectif gouvernemental pour tous les ministères. Pour y arriver, Corporations Canada visera les formulaires, politiques et règlements.

- Des nouveaux outils de travail pour sauver temps et argent!
- Services de déclarations modificatives et annuelles avec extraction des données du registre CIDREQ.
- Les avantages des services corporatifs en ligne.

Les formations sont offertes en français ou en anglais, généralement en début de journée, à nos bureaux. Nous pouvons toutefois nous adapter à vos demandes spécifiques au niveau de l'horaire et même nous déplacer chez vous si au moins 3 personnes sont intéressées à suivre la formation.

Gabarits de certificats d'actions

« Ça fonctionne super bien! »

Voilà le commentaire le plus souvent entendu ces dernières semaines concernant nos certificats d'actions en format Word (.doc) disponibles en versions française et anglaise pour les incorporations au fédéral ainsi qu'au provincial (Québec) et ce, recto et verso!

Ils sont faciles à utiliser et c'est gratuit.

N'hésitez pas à les essayer! Communiquez avec nos parajuristes en droit corporatif qui se feront un plaisir de vous les transmettre par courriel ou envoyez-nous un message à l'adresse courriel suivante : expedition@crac.com

Leur site Internet devrait également être amélioré pour les tâches transactionnelles. Il fera l'objet d'une refonte complète pour 2009 en tenant compte des commentaires recueillis lors des sondages en ligne et des rencontres d'information précédentes. Parmi les modifications importantes, mentionnons qu'un code d'accès sera disponible pour sécuriser les demandes de modifications dont : Changement d'adresse du siège social (formulaire 3), Changement concernant les administrateurs (Formulaire 6), Clauses de dissolution (Formulaire 17), etc. Ce code d'accès sera appelé la Clé d'entreprise. La Clé d'entreprise sera émise au moment de la constitution des nouvelles sociétés et pour celles existantes, seulement à leur demande. Pour l'instant, ce service n'est pas encore disponible. Ce ne sera vraisemblablement pas avant janvier 2009. Nous vous tiendrons au courant.



[Retour](#)

Modifications au rapport NUANS®

Au cours des mois de janvier et février 2008, Corporations Canada a apporté quelques modifications au rapport NUANS® qui ont été complétées en date du 25 février 2008. En plus de son nouveau look, les principaux changements apportés au rapport NUANS® sont les suivants :

- une quatrième page de noms commerciaux,
- le retrait du rapport de 3 pages de type TM (marques de commerce seulement),
- des modifications au rapport de type 4T (marques de commerce). Dorénavant, il y aura deux pages de dénominations sociales et trois pages de marques de commerce,
- le retrait en format texte du rapport NUANS® (chez CRAC, nous utilisons le format PDF, donc aucun changement pour nous,
- l'inclusion des noms commerciaux enregistrés en Alberta, en Colombie-Britannique et au Nunavut.



[Retour](#)

Harmonisation des lois fédérales avec le droit civil québécois – troisième série : la LCSA et la Loi sur l'expropriation

Depuis plus de 10 ans, le gouvernement fédéral déploie des efforts pour réviser la législation fédérale qui requiert le recours au droit privé provincial en tenant compte à la fois des concepts du droit civil québécois et de la common law dans les autres provinces et territoires.

La première loi d'harmonisation est entrée en vigueur en 2001 dans

laquelle on reconnaissait le caractère bijuridique canadien et le recours, à titre supplétif, aux règles de droit privé provincial en matière de propriété et de droits civils. Certaines lois ont, par la même occasion, été modifiées afin de refléter ces paramètres. La deuxième loi d'harmonisation, dans laquelle d'autres lois ont été modifiées, est entrée en vigueur en 2004. Nous voici donc à la troisième série de propositions visant, cette fois, la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* et la *Loi sur l'expropriation*.

Vous avez jusqu'au **30 avril 2008** pour transmettre vos commentaires au ministère de la Justice.

www.justice.gc.ca/fr/bijurilex/consul/consult.html



[Retour](#)

Portrait d'une employée du CRAC

Un nouveau poste pour Rosanna D'Aloé

Rosanna D'Aloé est un pilier du département des services corporatifs chez CRAC. Dynamique, affable et pleine d'entrain, elle est, depuis 12 ans, membre de cette équipe qui ne cesse de croître. C'est d'ailleurs pour soutenir et consolider l'excellence du service à la clientèle que le CRAC confie maintenant de nouvelles fonctions à Rosanna.

Si vous avez déjà fait affaire avec Rosanna, vous savez qu'elle est toujours prête à donner le meilleur service qui soit. Ce que vous ne savez peut-être pas, c'est qu'elle est toujours prête à donner un coup de main ou à expliquer un dossier à l'un de ses coéquipiers ou coéquipières.

Forte de cette expérience et de cette capacité à communiquer avec les autres, il est dans l'ordre normal des choses que Rosanna occupe dorénavant un poste plus stratégique au sein de CRAC. Rosanna est maintenant le chef d'équipe des services corporatifs et le bras droit de Me Annie Fredette. Plus spécifiquement, elle s'occupera de la gestion de l'équipe et des processus de travail tout en continuant à s'occuper des mandats corporatifs. Elle verra aussi à ce que le niveau de service à la clientèle offert par les membres de l'équipe demeure toujours à son meilleur.



Deux ou trois choses pour mieux connaître Rosanna :

Mère de deux enfants, elle a encore de l'énergie pour organiser divers événements pour l'ensemble des employés de CRAC : fêtes de Noël, journée d'Halloween, dîners thématiques, etc. Elle est une des personnes qui fait la différence entre un climat de travail ordinaire et un super climat de travail. Son sourire n'est jamais caché très longtemps et il est très facile de la faire rire.



[Retour](#)

**les Corporations,
une division de Corporation
Resolve**

1080, Côte du Beaver Hall,
bureau 1717
Montréal (Québec) Canada
H2Z 1S8
Tél : (514) 861-2722
Sans frais : 1-800-361-5744
Télécopieur : (514) 861-2751
Courriel : crac@crac.com

Attention : l'information véhiculée par l'INFO-CRAC® est de nature générale et ne doit en aucune façon être interprétée comme constituant une opinion juridique. INFO-CRAC® est une publication bimestrielle exclusivement pour le bénéfice de nos clients. Tout commentaire doit être adressé par écrit à l'adresse suivante : crac@crac.com